

Protection des forêts

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **60 (1909)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **25.09.2022**

Persistenter Link: <http://doi.org/10.5169/seals-785197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Protection des forêts.

Un ravageur dans les plantations d'épicéas.

(*Nematus abietum*, Htg.)

Au commencement de juin dernier, on nous signalait qu'une plantation d'épicéas, d'environ 10 ans, était ravagée par une larve verte qui détruisait complètement les aiguilles de la nouvelle pousse, au fur et à mesure de leur apparition. Cette larve d'un vert tendre, tout comme la couleur du feuillage naissant, se dissimulait par cela même si bien que ses dégâts passèrent inaperçus quelque temps. Notre collègue M. Barbey, qui a bien voulu en faire la détermination, y a reconnu le *Nematus abietum* Htg., un hyménoptère du groupe des „fausses chenilles“, que nous n'avions jamais constaté jusqu'ici dans notre région.

Cet insecte vit exclusivement sur l'épicéa. Sa larve se montre en mai et la première moitié de juin, puis elle hiverne dans le cocon et sous terre, mais ne se chrysalide qu'en avril. Sa période de ravages dure environ un mois et demi. Il devient dangereux quand il répète ses attaques au même endroit durant plusieurs années; dans ce cas, il peut provoquer le dessèchement de la pousse terminale.

La plantation contaminée doit devenir une forêt d'agrément à laquelle son propriétaire tient beaucoup (au Flonzaley, près de la gare de Chexbres). Aussi, pour la débarrasser de cet hôte dangereux et empêcher la déformation de ses épicéas, était-il décidé à le combattre par tous les moyens. Nous priâmes la Station viticole, à Lausanne, de vouloir bien étudier la composition d'un remède liquide applicable au pulvérisateur. M. le D^r Fæs, professeur, a bien voulu s'en occuper. Il nous a recommandé la solution suivante, qu'il est facile de préparer :

Eau 100 litres.

Savon noir 2 kg.

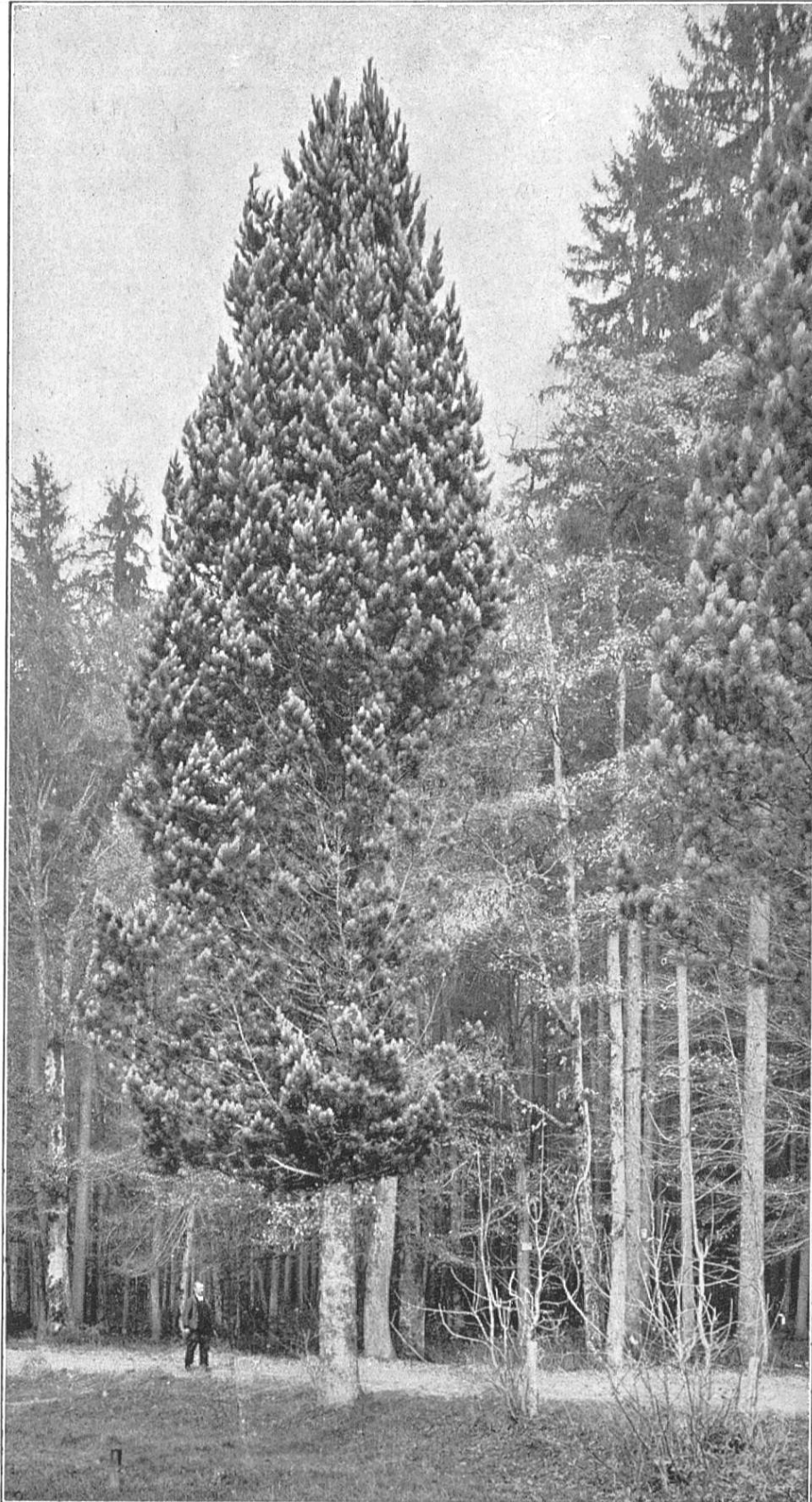
Foie de soufre 1/2 „

Appliqué au pulvérisateur, ce remède eut un plein succès; les larves à peine atteintes tombaient foudroyées; ce fut radical.

A qui aurait à se défendre, par la suite, contre les dégâts de cet insecte, nous ne pouvons donc que recommander l'application de ce remède. Et merci à M. le D^r Fæs d'avoir su en trouver un aussi efficace.

H. Badoux.





Phot. de l'Inspection fédérale des forêts.

Arolle de la maison forestière de Muesmatt,
Bremgartenwald, près de Berne.

Agé d'environ 50 ans.

Etat des agents forestiers suisses,

au 1^{er} janvier 1909.

Nombre d'années	Au service forestier: nombre des agents	Au poste actuel: nombre des agents	Titulaires. Observations
58	1	—	MM ^{rs} : C.
50	1	—	B.
48	3	—	F. S. L.
47	2	—	S. † M.
46	2	—	F. M.
45	2	—	K. R.
44	3	—	S. R. R.
43	3	1 ^a	O. R. B. M. ^{1a}
42	3	—	B. C. S.
41	1	—	M.
40	2	1 ^a	F. v. A. S. ^{1a} †
39	—	3	<p>En Suisse, la hiérarchie forestière est réduite à sa plus simple expression: l'avancement n'y joue donc pas le rôle prépondérant d'ailleurs. Le forestier conserve longtemps le même champ d'activité: près du $\frac{1}{4}$ des agents forestiers ont plus de 20 ans de service au même poste. Ce chiffre est encore réduit, momentanément, du fait des nombreuses places créées récemment et pourvues de jeunes titulaires.</p>
38	5	3	
37	4	2	
36	3	—	
35	1	—	
34	1	4	
33	—	1	
32	—	2	
31	4	1	
30	3	—	
20—29	35	27	M. D.
10—19	42	38	
au-dessous de 10	69	107	
Total	190	190	

